



RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1470-11

Codification administrative
Mise à jour 8 septembre 2021

20 juin 2011	Adoption du 1 ^{er} projet de règlement et avis de motion
28 juin 2011	Avis public pour la tenue de l'assemblée publique de consultation
7 juillet 2011	Tenue de l'assemblée publique de consultation
11 juillet 2011	Adoption du 2 ^e projet de règlement
19 juillet 2011	Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation référendaire
22 août 2011	Adoption du règlement et transmission à la M.R.C. pour l'obtention d'un certificat de conformité
28 sept. 2011	Entrée en vigueur

Cette codification administrative n'a pas été adoptée officiellement par la Ville de Dolbeau-Mistassini. Seuls le règlement original et les règlements modificateurs ont force de loi. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude ou à la fiabilité du texte. Certaines erreurs typographiques ont été volontairement corrigées pour la commodité du lecteur tandis que d'autres demeurent présentes afin de préserver le sens du texte tel qu'adopté.

Ce document est une codification administrative du Règlement de zonage 1470-11 adopté le 28 septembre 2011 et modifié par les règlements suivants :

Règlements	Modifications apportées	Entrée en vigueur
1477-11		27-02-2012
1478-11		27-02-2012
1497-12		12-07-2012
1502-12		18-09-2012
1509-12		04-12-2012
1535-13		25-06-2013
1539-13		Remplacer par règlement 1569-14
1545-13		20-03-2014
1569-14		05-08-2014
1572-14		10-09-2014
1578-14		17-11-2014
1581-14		30-04-2015
1603-15	OMNIBUS	15-07-2015
1608-15		15-07-2015
1616-15	Zone 145 Cv	22-02-2016
1619-15	Zone 13 V	22-02-2016
1648-16	Zone 503 C	21-09-2016
1650-16	Zone 20-2 Pu	05-10-2016
1674-17	Piscine - Spa - Terrasses, etc.	23-05-2017
1676-17	Demande à portée collective CPTAQ no 376046	12-07-2017
1695-17	Remplace le règlement 1684-17 - OMNIBUS	18-10-2017
1699-17	Diverses modifications	20-03-2018
1720-18	Modification de certaines zones	27-06-2018
1722-18	Création d'un Parc industriel régional	27-06-2018
1731-18	Diverses modifications	17-09-2018
1734-18	Modifications de certaines zones	30-11-2018
1735-18	Modification des dispositions relatives aux usages ainsi que celles aux bâtiments accessoires	18-03-2019
1740-18	Modifications certaines zones (6-2 Ae, 17-2 Rm) et agrandissement zone 193 R	22-01-2019
1757-19	Modifications certaines dispositions et agrandissement zone 36 V	16-04-2019
1765-19	Modifications des usages, des dispositions relatives à la plantation d'arbres et bât. accessoire	12-09-2019
1790-20	Divers modifications et sur certaines zones	09-06-2020

1795-20	Création de la nouvelle zone 212-7 Rm et l'ajout de dispositions spécifiques applicables	15-03-2021
1797-20	Modification des usages autorisés dans la zone 189 Pi	15-03-2021
1801-20	Ajuster les dispositions sur les droits acquis afin de permettre le remplacement d'usages dérogatoires protégés par d'autres usages dérogatoires	15-03-2021
1819-21	Omnibus	15 avril 2021
1821-21	Agrandissement des limites des zones 112 C, 180 C et 256 R ainsi que l'ajout de normes relatives à une zone-tampon pour les usages commerciaux dans les zones 112 C, 180 C et 254-1 C	15 avril 2021
1825-21	Agrandissement des limites des zones 2.2 FE et 581 R ainsi que la modification des usages dans les zones 13-01 V et 581 R	8 septembre 2021
1828-21	Agrandissement de la zone 171 I et du périmètre d'urbanisation	8 septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES	ii
RÈGLEMENT DE ZONAGE.....	1
CHAPITRE 1.....	2
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET ADMINISTRATIVES	2
1.1 PRÉAMBULE	2
1.2 TITRE DU RÈGLEMENT	2
1.3 ENTRÉE EN VIGUEUR	2
1.4 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS	2
1.5 TERRITOIRE ET PERSONNES TOUCHÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT	2
1.6 BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS, TERRAINS ET EMBLEMES AFFECTÉS.....	2
1.7 ANNULATION	2
1.8 AMENDEMENTS	2
1.9 RÈGLEMENTS ET LOIS.....	3
1.10 APPLICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE	3
1.10.1 Inspecteur des bâtiments	3
1.10.2 Conditions d'émission des permis et certificats.....	3
1.10.3 Application continue	3
1.11 RENVOI	3
CHAPITRE 2.....	4
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	4
2.1 NUMÉROTATION DU RÈGLEMENT	4
2.2 PLANS ET GRILLE DES SPÉCIFICATIONS.....	4
2.2.1 Plan de zonage et grille des spécifications	4
2.2.2 Plan des contraintes naturelles et anthropiques	4
2.2.3 Plan de localisation du réseau routier supérieur, des dessertes de transit du réseau routier local et de la voie ferrée	4
2.3 PLAN DE ZONAGE	4
2.3.1 Découpage du territoire en zones	4
2.3.2 Zone et secteur	4
2.3.3 Identification des zones	4
2.3.4 Interprétation des limites de zones.....	5
2.4 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS.....	5
2.4.1 Généralités	5
2.4.2 Usages autorisés	6
2.4.3 Usages spécifiquement autorisés ou exclus	6
2.4.4 Normes d'implantation	6
2.4.5 Normes et spécifications particulières.....	6
2.5 INCOMPATIBILITÉ DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES.....	6
2.6 INTERPRÉTATION DU TEXTE	6
2.7 INTERPRÉTATION DES TABLEAUX.....	7
2.8 UNITÉ DE MESURE.....	7
2.9 INTERPRÉTATION DES MOTS, TERMES OU EXPRESSIONS	7
2.10 DOCUMENTS ANNEXÉS.....	42
CHAPITRE 3.....	43
CLASSIFICATION DES USAGES	43
3.1 CLASSIFICATION DE RÉFÉRENCE.....	43
3.2 INTERPRÉTATION.....	43
3.3 CLASSES, SOUS-CLASSES ET USAGES.....	43
3.3.1 Classe d'usages résidentiels	43

3.3.1.1	Sous-classes résidentielles :	43
3.3.2	Classe d'usages liés au commerce et aux services	43
3.3.2.1	Sous-classe 1 : commerce de détail	44
3.3.2.2	Sous-classe 2 : commerce de gros	44
3.3.2.3	Sous-classe 3 : commerce d'équipements mobiles lourds	44
3.3.2.4	Sous-classe 4 : services	45
3.3.2.5	Sous-classe 5 : Hébergement et restauration	46
3.3.2.6	Sous-classe 6 : communications et transports en commun	47
3.3.3	Classe d'usages industriels	47
3.3.3.1	Sous-classe 1 : industrie peu ou non contraignante	49
3.3.3.2	Sous-classe 2 : industrie contraignante	49
3.3.3.3	Sous-classe 3 : usages liés à la disposition des déchets et au recyclage	49
3.3.3.4	Sous-classe 4 : industrie extractive	50
3.3.4	Classe d'usages communautaires	50
3.3.4.1	Sous-classe 1 : services publics	50
3.3.5	Classe d'usage de récréation, de sports et loisirs et de conservation	50
3.3.5.1	Sous-classe 1 : services à caractère socioculturel	50
3.3.5.2	Sous-classe 2 : parcs publics, centres récréatifs, arénes et installations sportives	51
3.3.5.3	Sous-classe 3 : équipements d'accueil spécifiquement touristiques	51
3.3.5.4	Sous-classe 4 : conservation et récréation extensive	51
3.3.6	Classe d'usages agricoles et forestiers	51
3.3.6.1	Sous-classe 1 : Agriculture	51
3.3.6.2	Sous-classe 2 : Forêt	51
3.3.6.3	Sous-classe 3 : Pêche et piégeage	51
3.3.6.4	Sous-classe 4 : Usages forestiers de conservation	52
3.3.7	Classe d'usages transport lourd, équipements de télécommunications et production d'énergie et réseaux urbains	52
CHAPITRE 4		53
DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE		53
4.1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	53
4.1.1	Usages principaux autorisés	53
4.1.1.1	Usages autorisés dans toutes les zones	54
4.1.1.2	Usages prohibés dans toutes les zones	54
4.1.1.3	Utilisation d'un terrain vacant	54
4.1.1.4	Entretien	54
4.1.2	Dispositions générales relatives au bâtiment principal	54
4.1.2.1	Nombre de bâtiments principaux par terrain	54
4.1.2.2	Emplacement d'un bâtiment principal	55
4.1.2.3	Hauteur maximale d'un bâtiment principal	55
4.1.2.4	Niveau d'un bâtiment principal	55
4.1.2.5	Intégration architecturale des bâtiments	56
4.1.2.6	Dispositions relatives aux toits-terrasses	56
4.1.3	Dispositions s'appliquant aux marges	56
4.1.3.1	Dispositions générales	56
4.1.3.2	Marge avant	57
4.1.3.3	Marges latérales	58
4.1.3.4	Marge arrière	58
4.1.3.5	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	58
4.1.3.6	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications	58
4.1.4	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal	58
4.1.4.1	Superficie	58
4.1.4.2	Largeur minimale	59
4.1.5	Dispositions générales relatives aux bâtiments accessoires	59
4.1.5.1	Présence d'un bâtiment principal	59

4.1.5.2	Nombre de bâtiments accessoires par terrain.....	59
4.1.5.3	Conversion des bâtiments accessoires.....	59
4.1.5.4	Dispositions spécifiques relatives aux abris d'auto.....	59
4.1.5.5	Dispositions spécifiques relatives à une serre domestique.....	60
4.1.5.6	Dispositions spécifiques relatives aux équipements accessoires (abrogé).....	60
4.1.6	Dispositions spécifiques relatives aux équipements accessoires.....	60
4.1.6.1	Dispositions relatives aux antennes.....	60
4.1.6.2	Dispositions relatives aux éoliennes.....	61
4.1.6.3	Dispositions relatives aux panneaux solaires.....	61
4.1.6.4	Dispositions relatives aux appareils de climatisation et d'échange thermique.....	61
4.2	Constructions, ouvrages et équipements accessoires au bâtiment principal.....	61
4.2.1	Champ d'application.....	61
4.2.2	Dispositions générales.....	61
4.2.3	Bâtiments, constructions, ouvrages et équipements accessoires autorisés dans les marges et les cours.....	62
4.2.4	Emplacement d'angle et transversal.....	69
4.2.5	Dégagement minimal d'une emprise publique.....	69
4.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES	69
4.3.1	Lignes de transport d'énergie.....	69
4.3.2	Triangle de visibilité sur un emplacement d'angle.....	70
4.3.3	Protection des bornes-fontaines.....	70
4.3.4	Aménagement des aires libres.....	70
4.3.5	Murets ou mur de soutènement et de clôtures à des fins de sécurité.....	70
4.3.5.1	Certificat d'autorisation.....	70
4.3.5.2	Murets destinés à la rétention d'un terrain.....	70
4.3.5.3	Muret ou mur de soutènement.....	71
4.3.5.4	Aménagement d'un muret sur un talus ou à moins de deux (2,0) m d'un talus existant.....	71
4.3.5.5	Clôtures et sécurité.....	71
4.3.6	Plantation, entretien et protection des boisés.....	71
4.3.6.1	Dispositions générales.....	71
4.3.6.2	Distances à respecter.....	71
4.3.6.3	Essences interdites.....	71
4.3.6.4	Entretien.....	71
4.3.7	Dispositions applicables aux travaux de remblai et de déblai.....	71
4.3.7.1	Application.....	71
4.3.7.2	Matériaux autorisés.....	73
4.3.7.3	Aménagement des terrains.....	73
4.3.8	Dispositions s'appliquant aux accès et au stationnement.....	73
4.3.8.1	Cadre d'application.....	73
4.3.8.2	Voies d'accès à l'emplacement.....	74
4.3.8.3	Dispositions particulières.....	74
4.3.9	Dispositions applicables aux enseignes.....	77
4.3.9.1	Dispositions générales.....	77
4.3.9.2	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation.....	79
4.3.9.3	Dispositions applicables aux enseignes publicitaires (panneaux-réclame).....	80
4.3.9.4	Dispositions particulières aux enseignes mobiles.....	80
4.3.9.5	Dispositions portant sur les enseignes sur véhicule.....	81
4.3.9.6	Enlèvement des enseignes à l'expiration d'un usage.....	81
4.3.9.7	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du circuit cyclable.....	81
4.3.9.8	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau routier supérieur.....	82
4.3.9.9	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau hydrographique principal et sur les îles.....	82
4.3.10	Dispositions portant sur les usages dans l'emprise du circuit cyclable (Véloroute) et dans un corridor de 500 m de cette emprise.....	82
4.3.11	Conteneurs à déchets.....	83

4.3.11.1	Dispositions générales	83
4.3.11.2	Conteneurs à déchets implantés à des fins de construction	83
4.3.12	Garde et élevage d'animaux à des fins domestiques	84
4.3.12.1	Garde et possession des animaux domestiques de compagnie	84
4.3.12.2	Garde et possession de certaines espèces d'animaux	84
4.3.12.3	Garde et possession et élevage des animaux de ferme	84
4.3.12.3.1	Normes d'implantation	84
4.3.12.3.2	Normes de sécurité d'hygiène et d'entretien	86
4.4	USAGES PROVISOIRES	87
4.4.1	Nature des usages provisoires	87
4.4.2	Certificat d'autorisation	87
4.4.3	Dispositions générales	87
4.4.3.1	Nature des installations	87
4.4.3.2	Démantèlement des installations physiques	88
4.4.4	Bâtiment desservant un immeuble en construction ou en rénovation	88
4.4.5	Dispositions applicables aux commerces saisonniers	88
4.4.5.1	Dispositions générales	88
4.4.5.2	Commerces saisonniers de produits agricoles ou d'arbres de Noël	88
4.4.5.3	Commerce saisonnier de restauration	88
4.4.5.4	Commerce saisonnier de restauration par la marina publique	89
4.4.6	Bâtiment préfabriqué inhérent à la vente immobilière	89
4.4.7	Cirque et carnaval	89
4.4.8	Abri en vue de soutenir un événement commercial, un festival ou un événement particulier	89
4.4.8.1	Nature des installations	89
4.4.8.2	Durée et activités	89
4.4.8.3	Implantation	89
4.4.9	Commerce de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles	90
4.4.9.1	Dispositions générales	90
4.4.9.2	Usages résidentiels ou zones résidentielle ou de villégiature	90
4.4.9.3	Usages autres que résidentiels et zones autres que résidentielles ou de villégiature	90
4.5	DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES À CONTRAINTES	90
4.5.1	Dispositions applicables aux zones à risques de mouvement de sol (glissement de terrain) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi	90
4.5.1.1	Dispositions générales	90
4.5.1.2	Dispositions spécifiques relatives aux constructions, ouvrages et travaux dans les zones à risque de mouvements de sol	90
4.5.1.3	Constructions, bâtiments ou ouvrages autorisés dans une zone à risque	93
4.5.1.4	Conditions d'émission du permis ou du certificat	93
4.5.1.5	Méthodes applicables pour déterminer le degré de la pente ainsi que le bas et le haut de la pente	93
4.5.2	Dispositions applicables aux zones comportant des risques connus d'inondation	94
4.5.2.1	Identification des zones d'inondation	94
4.5.2.2	Dispositions concernant les constructions et les ouvrages autorisés	95
4.5.3	Dispositions ayant trait à la protection des territoires d'intérêt	97
4.5.3.1	Dispositions générales relatives aux territoires d'intérêt	97
4.5.3.1.1	Territoire assujéti	97
4.5.3.1.2	Constructions et ouvrages autorisés	97
4.5.3.1.3	Revêtement extérieur	98
4.5.3.2	Dispositions applicables aux territoires d'intérêt culturel ou historique	98
4.5.3.3	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt historique	98
4.5.3.3.1	Territoire assujéti	98
4.5.3.3.2	Règles générales d'implantation	98
4.5.3.3.3	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes	99
4.5.3.3.4	Travaux sylvicoles	99

4.5.3.3.5	Travaux d'excavation	99
4.5.3.3.6	Dispositions particulières aux sites archéologiques et secteurs de concentration de sites archéologiques	99
4.5.3.3.6.1	Territoire assujéti	99
4.5.3.3.6.2	Autorisation préalable	99
4.5.3.3.6.3	Mise en valeur des sites et artefacts	100
4.5.3.4	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt culturel	101
4.5.3.4.1	Règles générales d'implantation	101
4.5.3.4.2	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes	101
4.5.3.4.3	Travaux sylvicoles	101
4.5.3.5	Dispositions particulières applicables au corridor des rivières Mistassini et Mistassibi	101
4.5.3.6	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt écologique.....	103
4.5.3.7	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt esthétique	104
4.5.3.8	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt esthétique	105
4.5.3.8.1	Règle générale d'implantation	105
4.5.3.8.2	Dispositions particulières au réseau hydrographique principal.....	105
4.5.3.8.3	Travaux d'abattage	105
4.5.3.8.4	Dispositions spécifiques aux chutes et aux plages	105
4.5.3.8.5	Dispositions spécifiques aux paysages	106
4.5.3.8.5.1	Constructions et ouvrages autorisés.....	106
4.5.3.9	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt écologique.....	106
4.5.3.9.1	Règles spécifiques à l'affichage.....	106
4.5.3.9.2	Dispositions spécifiques aux habitats fauniques	106
4.5.3.9.3	Dispositions spécifiques aux milieux humides	106
4.5.3.9.3.1	Territoire assujéti	106
4.5.3.9.3.2	Constructions et ouvrages autorisés.....	106
4.5.3.9.3.3	Travaux autorisés	106
4.5.3.9.4	Dispositions spécifiques aux frayères	106
4.5.3.9.4.1	Constructions et ouvrages autorisés.....	106
4.5.3.9.4.2	Règles minimales d'implantation	106
4.5.3.9.4.3	Travaux autorisés	106
4.5.3.9.4.4	Abattage	107
4.5.3.9.4.5	Dispositions spécifiques aux peuplements forestiers	107
4.5.4	Dispositions applicables aux constructions et ouvrages aux abords des voies de circulation	107
4.5.4.1	Territoire assujéti	107
4.5.4.2	Autorisation préalable.....	107
4.5.4.3	Constructions et ouvrages autorisés	107
4.5.4.3.1	Exception	108
4.5.4.4	Normes minimales d'implantation.....	108
4.5.4.5	Dispositions spécifiques relatives à l'implantation le long de certains tronçons du réseau routier majeur	108
4.5.5	Dispositions spécifiques relatives à l'aménagement de nouveaux accès routiers aux abords des voies de circulation du réseau routier supérieur	108
4.5.5.1	Territoire assujéti	108
4.5.5.2	Règles minimales d'aménagement	108
4.5.6	Dispositions relatives à l'implantation de sentiers récréatifs de motoneige et de VTT	109
4.5.6.1	Territoire assujéti	109
4.5.6.2	Autorisation de la MRC.....	109
4.5.6.3	Règles minimales d'implantation des sentiers	109
4.5.6.4	Principe de réciprocité	109
4.5.7	Dispositions relatives à l'implantation des infrastructures du réseau majeur de transport d'énergie et de communication	109
4.5.7.1	Territoire assujéti	109
4.5.7.2	Règles minimales d'implantation des infrastructures	109
4.5.7.3	Principe de réciprocité	109
4.5.8	Dispositions relatives aux lieux d'élimination des résidus issus de l'occupation humaine	110
4.5.8.1	Territoire assujéti	110

4.5.8.2	Autorisation préalable	110
4.5.8.3	Constructions et ouvrages autorisés	110
4.5.8.4	Dispositions spécifiques aux lieux d'enfouissement sanitaire et dépôts	110
4.5.8.5	Dispositions spécifiques aux équipements collectifs relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique	110
4.5.8.6	Règles minimales d'implantation	111
4.5.9	Dispositions relatives aux constructions commerciales et industrielles identifiées comme contraintes anthropiques	111
4.5.9.1	Territoire assujetti	111
4.5.9.2	Règles minimales d'implantation	111
4.5.9.3	Principe de réciprocité	112
4.5.10	Dispositions relatives aux aires industrielles	112
4.5.10.1	Territoire assujetti	112
4.5.10.2	Constructions et ouvrages	112
4.5.10.3	Règles minimales d'implantation	112
4.5.11	Dispositions spécifiques relatives aux usages aux abords des rivières à ouananiche	112
4.5.11.1	Territoire assujetti	112
4.5.11.2	Règles générales d'implantation	112
4.5.11.3	Travaux d'abattage	112
4.5.11.4	Travaux d'excavation du sol	113
4.5.12	Dispositions spécifiques relatives aux zones à risques de mouvement de sol (zone d'érosion) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi	113
4.5.12.1	Territoire assujetti	113
4.5.12.2	Constructions, ouvrages et travaux autorisés	113
4.6	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RIVES ET AU LITTORAL	114
4.6.0	Généralités	114
4.6.1	Dispositions applicables aux rives de tous les lacs et cours d'eau	115
4.6.2	Dispositions applicables au littoral de tous les lacs ou cours d'eau	116
4.7	DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUVRAGES COLLECTIFS DE CAPTAGE D'EAU (PRISE D'EAU)	117
4.7.1	Territoire assujetti	117
4.7.2	Détermination de l'aire d'alimentation	117
4.7.3	Dispositions spécifiques relatives aux travaux, constructions et ouvrages autorisés	117
4.8	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RÉSERVOIRS D'HUILE ET DE PROPANE	117
4.8.1	Dans le cas d'un usage résidentiel	118
4.8.2	Usage autres que résidentiels à l'exception des centres de ravitaillement	118
4.9	POSTES DE POMPAGE, POSTES DE CONTRÔLE ET BÂTIMENTS SIMILAIRES	119
4.10	PROTECTION DES BOISÉS ET DES ARBRES	119
4.11	DISPOSITIONS PORTANT SUR LA SÉCURITÉ DES CLÔTURES OU DES BARRIÈRES OBSTRUANT UN CHEMIN	119
4.12	DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX NUISANCES	119
4.12.1	Territoire assujetti	119
4.12.2	Règle générale	119
4.13	DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES AUX ABORDS DES LACS ET COURS D'EAU SUR TERRES PUBLIQUES	120
4.13.1	Territoire assujetti	120
4.13.2	Règles d'implantation	120
4.13.3	Règles relatives aux travaux sylvicoles sur terres publiques	120
	CHAPITRE 5 (RÈGLEMENT 1699-17)	121
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES RÉSIDENTIELS	121
5.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS	121
5.2	MARGES	121
5.2.1	Marge avant	121
5.2.2	Marges latérales	121
5.2.3	Marge arrière	121

5.2.3.1	Dispositions générales	121
5.2.3.2	Emplacements de forme irrégulière.....	121
5.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	121
5.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications.....	121
5.3	SUPERFICIE ET DIMENSIONS MINIMALES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL.....	121
5.3.1	Superficie	121
5.3.2	Largeur et profondeur minimales	122
5.4	DENSITÉ RÉSIDENIELLE NETTE	122
5.4.1	Disposition générale	122
5.4.2	Identification des classes de densité.....	122
5.4.3	Couvert végétal dans les zones de villégiature et les emplacements riverains à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	123
5.5	BÂTIMENTS ACCESSOIRES RÉSIDENIELS.....	123
5.5.1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	123
5.5.2	Normes d'implantation.....	124
5.5.2.1	Normes générales d'implantation des bâtiments accessoires	124
5.5.2.2	Normes d'implantation spécifiques aux bâtiments accessoires attenants et intégrés	125
5.5.2.3	Normes d'implantation spécifiques aux bâtiments accessoires isolés.....	125
5.5.2.4	Dispositions relatives aux gazebos	126
5.5.2.5	Dispositions relatives aux bâtiments accessoires sur des emplacements riverains	127
5.5.2.6	Dispositions relatives aux maisonnettes pour enfants	127
5.6	Constructions temporaires complémentaires aux usages résidentiels	128
5.6.1	Abri temporaire hivernal	128
5.6.2	Abri temporaire pour projets spéciaux.....	128
5.6.3	Toile de gazon et clôture à neige	129
5.6.4	Entreposage extérieur	129
5.6.5	Accès à la cour arrière des habitations contigües.....	129
5.7	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets.....	129
5.7.1	Clôtures interdites	129
5.7.2	Aménagement et entretien	129
5.7.3	Normes d'implantation et d'aménagement	129
5.8	Espace libre commun	132
5.9	Piscines	132
5.9.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation	132
5.9.2	Superficie	132
5.9.3	Implantation d'une piscine et du pont soleil	132
5.9.4	Aménagement relatif à la sécurité.....	133
5.9.5	Autres exigences	135
5.10	Bassin d'eau	136
5.10.1	Certificat d'autorisation.....	136
5.10.2	Dispositions particulières aux bassins d'eau à caractère paysager.....	136
5.10.3	Dispositions relatives aux bains tourbillons (spas).....	136
5.11	Dispositions applicables aux terrasses (Abrogé)	137
5.12	Dispositions relatives au stationnement	137
5.12.1	Nombre de cases requises.....	137
5.12.2	Implantation	137
5.12.3	Stationnement de véhicules lourds	138
5.12.4	Aménagement et revêtement.....	138
5.13	Dispositions relatives à l'affichage	138
5.14	Dispositions relatives à l'implantation des antennes (Abrogé).....	138
5.15	USAGES SECONDAIRES.....	138
5.15.1	Nature des usages secondaires	138
5.15.2	Usages secondaires selon le type d'habitation	139
5.15.2.1	Résidences unifamiliales isolées et jumelées	139
5.15.2.2	Résidences comportant deux logements et plus et maisons mobiles	140

5.15.2.3	Résidences de villégiature à l'extérieur du périmètre urbain.....	140
5.15.2.4	Résidences communautaires	140
5.15.3	Conditions d'exercice d'un usage secondaire	140
5.15.3.1	Conditions générales	140
5.15.3.2	Conditions spécifiques aux services d'enseignement	142
5.15.3.3	Conditions spécifiques aux logements intergénérationnels	142
5.15.3.4	Conditions spécifiques aux gîtes touristiques, table champêtres, maisons dechambres de 5 chambres ou moins et aux résidences privées de tourisme	142
5.15.3.5	Conditions spécifiques à un atelier artisanal	144
5.16	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX MAISONS MOBILES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN	144
5.16.1	Préparation de l'emplacement.....	144
5.16.2	Raccordement aux utilités publiques ou à une installation septique conforme.....	144
5.16.3	Longueur et largeur minimale	145
5.16.4	Ceinture de vide technique	145
5.16.5	Implantation	145
5.16.6	Hauteur d'une maison mobile	145
5.16.7	Annexes	145
5.16.8	Agrandissement d'une maison mobile	145
5.16.9	Réservoirs	145
5.16.10	Foyers extérieurs	145
5.17	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX USAGES RÉSIDENTIELS SITUÉS SUR UN EMPLACEMENT RIVERAIN (ADJACENT OU À MOINS DE 30 M D'UN PLAN D'EAU LAC OU COURS D'EAU) ET À L'EXTÉRIEUR D'UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION (ABROGÉ).....	145
5.18	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX ENSEMBLES DE VILLÉGIATURE COLLECTIVE	146
5.18.1	Définition	146
5.18.2	Implantation	146
5.18.3	Construction et type architectural	146
5.19	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VÉHICULES DE CAMPING.....	147
5.19.1	Dispositions générales	147
5.19.2	Certificat d'autorisation	147
5.19.3	Conditions liées à l'usage et l'implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage de villégiature est autorisé	147
5.19.4	Stationnement et remisage d'un véhicule de camping.....	148
5.20	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX GÎTES TOURISTIQUES, PENSIONS DE FAMILLE ET TABLES CHAMPÊTRES ET PENSIONS DE FAMILLE DE 4 CHAMBRES OU MOINS SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL (Abrogé)	148
5.21	PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE EN VIGUEUR DANS LA ZONE 212-7 RM.....	148
5.21.1	Dispositions spécifiques applicables à la zone 212-7 Rm	148
CHAPITRE 6.....		150
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICES		150
6.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	150
6.2	MARGES	150
6.2.1	Marge avant	150
6.2.2	Marges latérales	150
6.2.2.1	Disposition générale	150
6.2.2.2	Cas de contiguïté.....	150
6.2.2.3	Cas de bâtiments jumelés	150
6.2.3	Marge arrière	150
6.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	150
6.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL	150
6.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICE.....	150
6.4.1	Usage principal et usage complémentaire	150
6.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	151

6.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupé par des bâtiments accessoires	151
6.4.2.2	Nombre	151
6.4.2.3	Hauteur	151
6.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières	151
6.4.3	Dispositions applicables à l'implantation des terrasses	151
6.4.4	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	152
6.4.4.1	Clôtures interdites	152
6.4.4.2	Aménagement et entretien	152
6.4.4.3	Normes d'implantation et d'aménagement	152
6.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement	153
6.4.5.1	Dispositions générales	153
6.4.5.2	Dispositions particulières	153
6.4.6	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	154
6.4.6.1	Disposition générale	154
6.4.6.2	Situation	154
6.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement	154
6.4.7	Aires d'entreposage extérieur	154
6.4.8	Dispositions applicables à l'implantation d'antennes	154
6.4.9	Dispositions applicables à l'affichage	154
6.4.9.1	Dispositions générales	154
6.4.9.1.1	Nombre et superficie maximum d'une enseigne installée sur un mur, pour les usages commerciaux et de service	155
6.4.9.1.2	Nombre et superficie d'une enseigne sur poteau, socle ou muret pour les usages commerciaux et de service	155
6.4.9.1.3	Dispositions particulières aux centres commerciaux et aux bâtiments commerciaux de grande surface	156
6.4.9.1.4	Normes pour les enseignes sur marquise et sur auvent	157
6.5	DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES	158
6.5.1	Usages secondaires autorisés	158
6.5.2	Conditions liées à l'exercice d'un usage secondaire	159
6.5.2.1	Conditions générales	159
6.5.2.2	Conditions particulières aux centres jardins	159
6.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINS USAGES COMMERCIAUX	160
6.6.1	Dispositions applicables aux postes d'essence et stations-service lorsque autorisées	160
6.6.1.1	Dispositions applicables à l'emplacement	160
6.6.1.2	Dispositions applicables au bâtiment	160
6.6.1.3	Autres dispositions	160
6.6.2	Dispositions applicables à la vente ou la location de véhicules et équipements mobiles	161
6.6.2.1	Dispositions applicables à l'emplacement	161
6.6.2.2	Dispositions applicables au bâtiment	161
6.6.2.3	Autres dispositions applicables	161
6.6.3	Dispositions applicables aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles	162
6.6.3.1	Dispositions générales	162
6.6.3.2	Dispositions particulières aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles intégrés à un "marché public"	162
6.6.3.3	Usages de commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles exercés comme usages provisoires	162
6.7	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT UTILISÉ PRINCIPALEMENT À DES USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICE	163
6.8	PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE EN VIGUEUR DANS LA ZONE 140-1 C	163
	CHAPITRE 7	164
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES INDUSTRIELS	164
7.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS	164

7.2	MARGES	164
7.2.1	Marge avant	164
7.2.2	Marges latérales	164
7.2.2.1	Disposition générale	164
7.2.2.2	Cas de bâtiments contigus	164
7.2.2.3	Marge latérale donnant sur une zone résidentielle ou communautaire, de récréation, sports et loisirs	164
7.2.3	Marge arrière	164
7.2.3.1	Disposition générale	164
7.2.3.2	Marge arrière donnant sur la limite d'une zone résidentielle, communautaire, de récréation, sport et loisirs ou de conservation	164
7.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	164
7.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL	165
7.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES INDUSTRIELS	165
7.4.1	Usage principal et usage complémentaire	165
7.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	165
7.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupée par les bâtiments accessoires	165
7.4.2.2	Nombre	165
7.4.2.3	Hauteur	165
7.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières	165
7.4.2.5	Bâtiment d'entreposage de type dôme	166
7.4.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies et murets	166
7.4.3.1	Clôtures interdites	166
7.4.3.2	Aménagement et entretien	166
7.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	166
7.4.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant	167
7.4.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	168
7.4.4.1	Dispositions générales	168
7.4.4.2	Dispositions particulières	168
7.4.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	168
7.4.5.1	Disposition générale	168
7.4.5.2	Situation	168
7.4.5.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement	168
7.4.6	Aires d'entreposage extérieur	168
7.4.6.1	Localisation	168
7.4.6.2	Étalage en cour avant	169
7.4.7	Dispositions applicables à l'affichage	169
7.4.7.1	Enseignes autorisées	169
7.4.7.2	Nombre	169
7.4.7.3	Aire des enseignes	169
7.4.7.4	Dispositions particulières aux bâtiments de cinq (5) étages ou plus	170
7.5	DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES	170
7.5.1	Nature	170
7.5.2	Conditions générales liées à l'exercice de l'usage secondaire	170
7.5.2.1	Dispositions générales	170
7.5.2.2	Normes d'implantation	170
7.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'INDUSTRIE EXTRACTIVE	170
7.6.1	Certificat d'autorisation	170
7.6.1.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation	170
7.6.1.2	Défaut d'être détenteur d'un certificat d'autorisation	171
7.6.1.3	Permis & cert.en vertu de l'application de lois et règlements des gouv. supérieurs	171
7.6.2	Superficie visée par le certificat d'autorisation	171
7.6.3	Zonage	171
7.6.4	Normes d'implantation	171
7.6.4.1	Distances min. des habitations et de certains usages institutionnels et communautaires	171

7.6.4.2	Milieu hydrique	172
7.6.4.3	Prises d'eau	172
7.6.4.4	Voie publique et orientation de l'exploitation	172
7.6.4.5	Normes générales applicables aux voies d'accès de toute carrière, sablière et gravière ou tourbière	172
7.6.4.6	Règles minimales d'implantation	173
7.6.4.7	Terrains voisins	173
7.6.4.8	Agrandissements	173
7.6.4.9	Règle de réciprocité	173
7.6.5	Restauration du sol	173
7.6.5.1	But	173
7.6.5.2	Obligations	173
7.6.5.3	Possibilités de restauration du sol	174
7.6.5.4	Pente	174
7.6.5.5	Délai de restauration	174
7.6.5.6	Sol végétal et terres de découverte	174
7.6.5.7	Zones de roc	174
7.6.5.8	Plans d'eau	174
7.6.5.9	Végétation	174
7.6.5.10	Esthétique	175
7.6.5.11	Propreté	175
7.6.5.12	Modifications du plan de restauration	175
7.6.6	Usages permis sur les sites d'exploitation de carrières, sablières, gravières ou tourbières	175
7.6.7	Heures d'exploitation	175
7.6.8	Garanties et utilisation	175
7.6.8.1	Utilisation de la garantie	175
7.6.8.2	Préavis	176
7.6.8.3	Remise de la garantie	176
7.6.8.4	Garantie en vigueur	176
7.6.8.5	Responsabilité	176
7.7	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ATELIERS DE RÉPARATION AUTOMOBILE	176
7.7.1	Accès	176
7.7.2	Réservoirs d'essence et pompes	176
7.7.3	Entreposage	177
7.8	DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE ZONES-TAMPONS INDUSTRIELLES	177
7.8.1	Disposition générale	177
7.8.2	Aménagement	177
7.8.3	Constructions prohibées	177
7.9	DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE DE PROTECTION AU POURTOUR DES CIMETIÈRES AUTOMOBILES	177
7.9.1	Aménagement	177
7.10	DISPOSITION GÉNÉRALE RELATIVE AUX BRUITS ET AUX ODEURS	177
7.11	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX INDUSTRIES MAJEURES	178
7.11.1	Règle générale	178
7.11.2	Règles d'implantation	178
CHAPITRE 8	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS ET DE CONSERVATION	179
8.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS	179
8.2	MARGES	179
8.2.1	Marge avant	179
8.2.2	Marges latérales	179
8.2.2.1	Disposition générale	179

8.2.2.2	Cas de bâtiments contigus	179
8.2.3	Marge arrière	179
8.2.3.1	Disposition générale	179
8.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	179
8.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL	179
8.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS	179
8.4.1	Usage principal et usage accessoire.....	179
8.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	180
8.4.2.1	Dispositions générales	180
8.4.2.2	Normes d'implantation et dispositions particulières	180
8.4.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	180
8.4.3.1	Clôtures interdites.....	180
8.4.3.2	Aménagement et entretien	180
8.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	180
8.4.4	Piscines	181
8.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement.....	181
8.4.5.1	Dispositions générales	181
8.4.5.2	Dispositions particulières.....	182
8.4.6	Espace de chargement et de déchargement des véhicules	182
8.4.6.1	Dispositions générales	182
8.4.6.2	Situation	182
8.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	183
8.4.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	183
8.4.7.1	Enseignes autorisées	183
8.4.7.2	Nombre	183
8.4.7.3	Aire des enseignes	183
8.5	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES SECONDAIRES	184
8.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES DE CONSERVATION	184
8.7	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	184
8.8	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VÉHICULES DE CAMPING	185
8.8.1	Usage et implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage communautaire, de récréation et de loisirs est autorisé	185
8.9	HABITATIONS LÉGÈRES DE LOISIRS	186
CHAPITRE 9.....		187
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS		187
9.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	187
9.2	MARGES	187
9.2.1	Marge avant	187
9.2.2	Marges latérales	187
9.2.3	Marge arrière	187
9.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	187
9.2.5	Marges et dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement	187
9.2.6	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications.....	187
9.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS	187
9.3.1	Usage principal et usage complémentaire	187
9.3.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	187
9.3.2.1	Superficie et nombre	187
9.3.2.2	Hauteur	188
9.3.2.3	Normes d'implantation	188
9.3.2.4	Bâtiment accessoire sur un emplacement ou un terrain où il n'existe pas de bâtiment principal et abri forestier.....	188
9.3.2.5	Bâtiment de type «mégadôme» :.....	188
9.3.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies et murets	188

9.3.3.1	Clôtures interdites.....	188
9.3.3.2	Aménagement et entretien.....	188
9.3.3.3	Normes d'implantation.....	188
9.3.3.4	Triangle de visibilité Abrogé.....	189
9.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement.....	190
9.3.4.1	Dispositions générales.....	190
9.3.4.2	Nombre de cases requises.....	190
9.3.5	Aires d'entreposage extérieur.....	190
9.3.6	Dispositions applicables à l'affichage.....	190
9.3.6.1	Enseignes autorisées.....	190
9.3.6.2	Dispositions applicables.....	190
9.4	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES SECONDAIRES.....	191
9.4.1	Usages secondaires autorisés.....	191
9.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire.....	191
9.4.2.1	Dispositions générales.....	191
9.4.2.2	Dispositions particulières aux véhicules de camping autorisés dans une bleuetière.....	191
9.5	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU DÉBOISEMENT.....	192
9.5.1	Certificat d'autorisation.....	192
9.5.2	Dimension des aires de coupe.....	192
9.5.3	Aires d'application.....	192
9.5.4	Coupe à blanc.....	192
9.5.5	Protection des propriétés voisines.....	192
9.5.6	Protection visuelle des chemins publics.....	193
9.5.7	Aires d'empilement.....	193
9.5.8	Exceptions.....	193
9.5.9	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones résidentielles, commerciales, institutionnelles et communautaires, mixtes ou dans un rayon de 300 m de telles zones.....	194
9.5.10	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones de villégiature ou autour de résidences de villégiature (chalets).....	194
9.5.11	Déboisement dans les aires présentant une pente supérieure à 30 %.....	194
9.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX SCIERIES MOBILES.....	194
9.6.1	Scieries mobiles.....	194
9.6.2	Conditions applicables.....	194
9.6.2.1	Certifications applicables.....	194
9.6.2.2	Implantation.....	195
9.6.2.3	Disposition des résidus.....	195
9.6.2.4	Entreposage de bois.....	195
9.6.2.5	Démobilisation.....	195
9.6.2.6	Entreposage.....	195
9.7	DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GESTION DES IMPLANTATIONS ET DE L'ÉPANDAGE DES ENGRAIS ORGANIQUES EN VUE DE FAVORISER UNE COHABITATION DES USAGES EN MILIEU AGRICOLE.....	195
9.7.1	Dispositions générales.....	195
9.7.2	Dispositions particulières en vue de la détermination des distances séparatrices en relation avec un périmètre d'urbanisation.....	195
9.7.3	Calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs.....	195
9.7.4	Distances séparatrices dans le cas de lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage.....	196
9.7.5	Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme.....	197
9.7.6	Épandage permis jusqu'aux limites du champ.....	198
9.7.7	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'élevage à forte charge d'odeurs et d'entreposage de cendres.....	198
9.7.7.1	Périmètre d'urbanisation.....	198
9.7.7.2	Immeuble protégé.....	198

9.7.8	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'entreposage d'engrais de ferme et de matières fertilisantes à forte charge d'odeurs (entreposés à l'extérieur de l'installation d'élevage).....	198
9.7.8.1	Périmètre d'urbanisation :.....	198
9.7.8.2	Immeuble protégé.....	199
9.7.9	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour l'épandage d'engrais de ferme et autres matières fertilisantes à fortes charges d'odeurs	199
9.7.9.1	Périmètre d'urbanisation.....	199
9.7.9.2	Immeuble protégé.....	199
9.7.10	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices en bordure des ouvrages de captage	199
9.7.10.1	Installations d'élevage à proximité d'ouvrage de captage.....	199
9.7.10.2	Épandage à proximité d'ouvrage de captage	200
9.7.11	Dispositions particulières relatives aux élevages de suidés, de gallinacés, d'anatidés et de dindons. ...	200
9.7.12	Dispositions particulières relatives aux élevages porcins	200
9.7.12.1	Unité d'élevage porcin	200
9.7.12.2	Dimensions des bâtiments d'élevage porcin	200
9.8	RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE FORESTIÈRE	201
CHAPITRE 10.....		202
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ET PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE.....		202
10.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	202
10.2	MARGES	202
10.2.1	Marge avant	202
10.2.2	Marges latérales	202
10.2.3	Marge arrière	202
10.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	202
10.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications.....	202
10.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.....	203
10.3.1	Usage principal et usages accessoires.....	203
10.3.2	Bâtiments accessoires	203
10.3.2.1	Nombre	203
10.3.2.2	Superficie de l'emplacement occupée par un bâtiment accessoire	203
10.3.2.3	Normes d'implantation	203
10.3.2.4	Hauteur	203
10.3.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	203
10.3.3.1	Clôtures interdites.....	203
10.3.3.2	Aménagement et entretien	203
10.3.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement	203
10.3.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant	204
10.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement	205
10.3.4.1	Dispositions générales	205
10.3.4.2	Dispositions particulières.....	205
10.3.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules.....	205
10.3.5.1	Situation	205
10.3.5.2	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	205
10.3.6	Aires d'entreposage extérieur	205
10.3.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	205
10.3.7.1	Enseignes autorisées	205
10.3.7.2	Nombre	205
10.3.7.3	Aire des enseignes	206
10.4	DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES	206
10.4.1	Usages secondaires autorisés	206
10.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire	206

10.5 DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE ZONES-TAMPONS.....	206
10.5.1 Disposition générale	206
10.5.2 Aménagement	206
CHAPITRE 11	207
DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES.....	207
11.1 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES SUR LES ÎLES.....	207
11.1.1 Territoire assujéti	207
11.1.2 Constructions et ouvrages autorisés.....	207
11.1.3 Règle générale d'implantation	207
11.1.4 Travaux d'excavation du sol	207
11.1.5 Travaux d'abattage	207
11.2 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 2 AE, 4 AE, 5 AE, 6 AE, 6-1 AE, 6-2 AE, 7 AE, 8 AE, 12 AE, 20-1 AE, 21 AE, 22-1 AE, 30-1 AE, 32 AE, 33 AE, 35-1 AE, 42-3 AE, 102-1 AE	207
11.2.1 Règles d'implantation résidentielle.....	207
11.2.2 Règles d'implantation résidentielle de villégiature (Abrogé)	209
11.3 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE	209
11.3.1 Règles d'implantation résidentielle.....	209
11.3.2 Les autres usages autorisés	209
11.4 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 12-1 FD, 20 FD, 22 FD, 23 FD, 32-4 FD, 32-5 FD, 32-6 FD, 32-7 FD, 32-8 FD, 32-9 FD, 33-1 FD, 33-2 FD, 34 FD, 35 FD, 42 FD, 42-2 FD	209
11.4.1 Règles d'implantation résidentielle.....	209
11.4.2 Règles d'implantation résidentielle de villégiature forestière	210
11.5 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LA ZONE 2-2 FE.....	210
11.5.1 Règles d'implantation résidentielle.....	210
11.6 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 31 CO, 139 CO, 211 CO, 217 CO, 240 CO, 255 CO, 257 CO, 603 CO.....	210
11.6.1 Règles générales d'implantation	210
11.6.2 Travaux d'excavation de sol	210
11.6.3 Travaux d'abattage	210
11.7 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 1 RP, 2-1 RP, 15 RP, 23- 1 RP, 25 RP, 27 RP, 205 RP.....	211
11.7.1 Règle générale d'implantation	211
11.7.2 Travaux d'excavation de sol	211
11.7.3 Travaux d'abattage	211
11.8 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 3 RM, 17 RM, 24 RM, 24-1 RM, 32-1 RM, 32-2 RM, 32-3 RM, 41 RM, 45 RM, 103 RM, 122 RM, 200 RM ET 212 RM.....	211
11.8.1 Règle générale d'implantation	211
11.8.2 Travaux d'excavation de sol	212
11.8.3 Travaux d'abattage	212
11.9 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 13 V, 14 V, 36 V, 43 V, 44 V,	212
11.9.1 Règle générale d'implantation	212
11.9.2 Règle d'implantation des établissements d'hébergement public saisonnier et les résidences de villégiature privées saisonnières	212
11.9.3 Travaux d'excavation de sol	213
11.9.4 Travaux d'abattage	213
11.10 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES ET CONSTRUCTIONS DANS LES ZONES 36 V, 43 V ET 44 V.....	213
11.11 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LA ZONE 17-1 RM.....	214
11.11.1 Bâtiments principaux	214
11.11.1.1 Nombre de bâtiments principaux autorisés	214

11.11.1.2	Architecture des bâtiments	214
11.11.2	Bâtiments accessoires	214
11.11.2.1	Superficie et implantation	214
11.11.2.2	Architecture.....	215
11.11.3	Construction accessoires et affichage	215
11.11.4	Préservation de la couverture forestière	216
11.11.5	Protection du milieu naturel	216
11.11.6	Gestion des équipements d'alimentation énergétique	216
11.11.7	Gestion des équipements d'éclairage extérieur	217
11.12	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES DANS LES ZONES AGRICOLES DYNAMIQUE (AD).....	217
11.12.1	Règles d'implantation résidentielle	217
11.13	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 112 C, 180 C ET 254-1 C	218
11.13.1	Exigence d'une zone-tampon	218
11.13.2	Aménagement de la zone-tampon dans les zones 112 C et 254-1C	218
11.13.3	Aménagement de la zone-tampon dans la zone 180 C	218
CHAPITRE 12	219
DISPOSITIONS FINALES	219
12.1	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DÉROGATIONS ET AUX DROITS ACQUIS.....	219
12.1.1	Disposition relative à l'implantation d'une construction existante avant novembre 1983	219
12.1.2	Dispositions particulières applicables aux usages dérogatoires.....	219
12.1.2.1	Cessation de la reconnaissance de droit acquis.....	219
12.1.3	Remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire	219
12.1.4	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis sans agrandissement du bâtiment.....	220
12.1.5	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'intérieur d'un bâtiment dont l'agrandissement est requis.....	220
12.1.6	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis situé à l'extérieur sur un emplacement.....	220
12.1.7	Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est dérogatoire et protégée par un droits acquis.....	220
12.1.8	Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est conforme.....	220
12.1.9	Rénovation, réparation et entretien d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis	221
12.1.10	Travaux nécessaires au maintien des droits acquis	221
12.1.11	Remplacement d'une construction dérogatoire	221
12.1.12	Déplacement d'une construction dérogatoire	222
12.1.13	Dispositions particulières concernant les constructions accessoires sur un emplacement sans bâtiment principal	222
12.1.14	Dispositions particulières concernant les constructions à un usage dérogatoire protégé par un droit acquis	222
12.1.15	Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment détruit ou endommagé à la suite d'un sinistre.....	222
12.1.16	Dispositions relatives aux enseignes et structures d'enseignes dérogatoires.....	223
12.1.16.1	Droits acquis à l'égard d'une enseigne dérogatoire	223
12.1.16.2	Exécution de travaux nécessaires au maintien des droits acquis	223
12.1.16.3	Modification d'une enseigne dérogatoire	223
12.1.16.4	Extinction des droits acquis relatifs à une enseigne	223
12.1.16.5	Remplacement d'une enseigne dérogatoire	223
12.1.17	Dispositions relatives aux emplacements dérogatoires	224
12.1.17.1	Dispositions relatives à la construction d'un bâtiment principal sur un emplacement vacant dérogatoire	224
12.1.17.2	Dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction sur un emplacement dérogatoire ..	224
12.1.18	Les droits acquis en zone agricole	224
12.2	DÉROGATION ET SANCTION.....	224
12.2.1	Dispositions générales	224

12.2.2	Pénalité et continuité de la contravention	224
12.2.2.1	Disposition particulière au déboisement et à l'abattage d'arbres.....	225
12.2.2.2	Continuité de la contravention et recours.....	225
12.2.3	Recours de droit civil	225

RÈGLEMENT DE ZONAGE

Ville de Dolbeau-Mistassini Règlement 1470-11

Objet :

Régir le zonage dans la Ville de Dolbeau-Mistassini, en conformité des objectifs du plan d'urbanisme adopté par la ville sous le règlement 1431-10, de même qu'en conformité des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine et des dispositions de son document complémentaire.

Préambule

Attendu que la Ville de Dolbeau-Mistassini est régie par la Loi sur les Cités et villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le plan d'urbanisme a été révisé sous le règlement 1431-10;

Attendu que la Loi prescrit l'adoption de règlements d'urbanisme conformes au plan d'urbanisme;

Attendu que le présent règlement abroge le règlement de zonage en vigueur numéro 1426-10, ses amendements en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de les remplacer par le présent règlement;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 20 juin 2011.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par **PIERRE LAVOIE**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

Qu'il soit et est ordonné et statué par le conseil ce qui suit: